

LIGNE  
D'ACTION  
F2

## Accompagner l'économie agricole

La politique agricole fédérale est en constante évolution, s'adaptant au contexte international. Dans ces conditions, les exploitants adoptent diverses stratégies. Certains recherchent des économies d'échelle par la mécanisation, d'autres se spécialisent ou au contraire cherchent à se diversifier.

Deux grands scénarios se dessinent, celui d'une économie agricole industrialisée et celui d'une économie agricole de niche et intégrée, dont l'image exprime la valeur ajoutée. Les deux peuvent théoriquement se juxtaposer tant au niveau des régions que des exploitations. Le second apparaît particulièrement intéressant pour la vitalité du *territoire rural*, car il prend en compte la problématique d'un approvisionnement durable de qualité tout en intégrant les préoccupations environnementales (transports réduits, faible consommation d'énergie, limitation des *intrants* nuisibles pour le sol et l'eau, intégration de sa *biodiversité*).

Le premier scénario s'appuie sur la révision de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) de 1999 qui, pour mieux tenir compte de l'ouverture des marchés, permet désormais aux exploitants de diversifier leurs activités, notamment par le biais d'une production agricole non tributaire du sol ou de la commercialisation de leurs produits sur place. Une nouvelle révision est prévue pour en atténuer les défauts. En ce sens, la nécessité d'adapter les constructions agricoles constitue une contrainte supplémentaire à prendre en compte pour répondre aux besoins de l'agriculture contemporaine (détention des animaux, rationalité de l'exploitation et de la localisation).

Quant au second scénario, il part du constat que la demande sociale en paysages de qualité est croissante (loisirs, tourisme, *marketing territorial*, etc.). Il s'agit ici d'accompagner l'évolution des constructions agricoles par des exigences qualitatives adéquates. Ces constructions, anciennes ou contemporaines, peuvent en effet participer non seulement à la beauté des paysages vaudois, mais aussi à l'image de marque et à la promotion de l'agriculture suisse. Dans le même ordre d'idées, la vitalité des territoires est aussi renforcée par l'existence de produits indigènes bénéficiant d'une reconnaissance de leur haute valeur ajoutée (appellation d'origine contrôlée - AOC, labels, etc.) Cette valorisation dépend d'une part d'un savoir-faire qu'il convient de promouvoir en permettant de conditionner et de vendre les produits sur le lieu de production et, d'autre part, d'un paysage capable de véhiculer l'image de marque de ce terroir.

Le Canton favorise une planification différenciée de l'espace rural adaptée à ses différentes fonctions. Il introduit des outils pour faciliter l'intégration des nouvelles pratiques agricoles, notamment les zones agricoles spécialisées.

Les autorités renforcent l'image de marque des territoires vaudois par une agriculture de qualité et des produits du terroir à haute valeur ajoutée.

Le PDCn s'appuie sur les mesures suivantes:

**F21 Zones agricoles spécialisées**

**F22 Produits du terroir**